



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 12 mai 2023

### SANITAIRE

#### **Restriction de récolte, de pêche, de commercialisation et de consommation des moules et palourdes de l'étang de Thau**

Les résultats des prélèvements effectués le 9 mai 2023, dans le cadre du réseau REPHYTOX, dans l'étang de Thau, montrent une contamination des moules en toxines lipophiles supérieure au seuil réglementaire.

Par conséquent, **le préfet de l'Hérault a décidé ce jour d'interdire la pêche récréative et professionnelle, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, la distribution et la commercialisation en vue de la consommation humaine des moules et palourdes de l'étang de Thau.** Cette mesure temporaire sera levée dès lors que les conditions de sécurité sanitaire seront réunies pour une réouverture des zones de production.

**Les huîtres et les escargots provenant de l'étang de Thau n'ont pas montré de contamination et peuvent donc être consommés sans restriction.**

Les coquillages récoltés dans l'étang de Thau avant le 9 mai 2023 ne font l'objet d'aucune restriction.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application qualitéCoq.

#### ► **Recommandations**

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées...) associés au non à des maux de tête persistants ou des vertiges sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que **la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons** (végétaux microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation. Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente.

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2